



Remboursement des dommages par ags demenagement

Par **helenahelena**, le **29/10/2009** à **23:31**

Bonjour, pour notre dernier déménagement avec AGS, nous avons pris leur assurance classique, 3% de la valeur déclaré + 0.25% pour une clause dite "paire et série" si je me rappelle bien du nom. Ce qui veut dire que s'ils cassent un verre d'un service de 12 verres, ils vous remboursent les 12. Ils ont envoyé un huissier à notre domicile pour discuter des objets endommagés et des objets perdus. Premièrement, il ne veut pas entendre parler de cette clause dans le cas d'un service en porcelaine pour 12 personnes dont ils ont perdu 24 assiettes. En plus, il dit que puisque nous ne pouvions pas fournir la facture d'achat pour ce service, il prendra en compte "la vétusté" (3 ans) du service et le fait qu'il a été acheté en Égypte, donc à pas cher. Or lorsque on remplit les papiers de AGS, on vous dit bien de mettre la valeur de remplacement dans le pays où vous déménagez! Ensuite le prix de l'assurance est calculé la-dessus. De même pour les chemises de grande valeur de mon mari qui ont été perdues. Assurance a été payée sur la somme de 100 euros par chemise mais il dit qu'elles étaient vétustes (entre 1 mois et 3 ans) et ne nous rembourse que 30% en tout. Il nous dit que par exemple même si une vieille serviette de bain est assurée pour la valeur de 20 euros, AGS (ou leur assureur) ne nous donnera pas un sous car elle est vétuste. Je suis à bout, je ne sais plus quoi leur répondre et quoi penser, quelqu'un pourrait-il m'aider? Je sens qu'ils essayent de me décourager tout simplement. Merci

Par **vilaintotor**, le **18/11/2009** à **11:45**

Bjr , C'est tout à fait ce qu'il cherche; Décourager leurs victimes. Tu as une estimation visuelle de tes dégats. Huissier ou expert ? C'est pas mal. J'y reviendrais bientôt. Moi, ça

fait depuis le mois de décembre 2008, que j'attends une indemnisation pour mes meubles orientaux et achetés à la Réunion. Pied du buffet arraché et brisé en deux, statuette de bronze amputée son pied et du socle, tabourets (toujours en bois massif) cassésetc .rnJ'ai affaire à un vrai marabout chez MOBILITAS, qui gère les dossiers avaries d'AGS-Déménagement. A distance , et sans avoir vu les meubles, même en photos, non réclamées d'ailleurs, il fait des estimations d'indemnisations !!! .rnCa fait plusieurs semaines, qu'il n'a ailleurs pas répondu à mes messages téléphonique ou courriels. Navrant !rnAGS holding. En plus, il fait obstruction à une relation directe avec l'assureur qui serait GRAS-SAVOYE. Je ne pense pas qu'ils soient au courant car je n'avais jamais eu de problème avec eux, notamment avec nos véhicules TT.rnLe SAV de AGS, MOBILITAS, se révèle très négatif. Je pense que cela tiens à plus des compétences personnelles d'un interlocuteur.rnJe ne connais pas les termes de ce contrat 12 mais l'inventaire détaillé et taxé à 2% de la valeur globale.rnA bientôt. rnvilainTotor

Par **helenahelena**, le **18/11/2009** à **17:15**

Entre-temps nous avons trouvé un compromis ... c'est à dire nous avons accepté la proposition d'AGS car une guerre serait longue et épuisante et mon mari n'en a pas vraiment envie.rnrnLe huissier qu'ils nous ont envoyé était vraiment bizarre. J'ai pensé qu'un huissier doit être indépendant. Or celui-ci ne faisait que baisser systématiquement le montant que nous avons réclamé. Par fois même sans voir l'objet lui-même.rnrnEt encore, je peux dire que nous avons eu beaucoup de chance car la société de mon mari est un client important pour AGS et mon mari y occupe un poste assez important. Ils avaient donc peur qu'il puisse influencer leur relation commercial.rnrnJe ne veux donc même pas imaginer ce que doivent vivre des gens "normaux" qui sont juste des "petits poissons" pour AGS.rnrnCourage à tout le monde